

**Dépêche FPIP** : 22 octobre 2008 - Hôtel Beauvau - Paris - France. Un protocole d'accord « historique » vient d'être signé par le ministre et le syndicat Alliance. Il porte, notamment, sur une revalorisation indemnitaire des policiers 2 % d'augmentation de l'ISSP sur deux ans en quatre fois.

## Comme les policiers ne paient pas leurs impôts, leurs loyers et leurs courses en pourcentage : Combien ça fait ?

	Aujourd'hui	1/01/2009	1/07/2009	1/01/2010	1/07/2010
<b>Augmentations</b>		0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<b>Taux ISSP</b>	<b>24 %</b>	24,5 %	25 %	25,5%	<b>26 %</b>
<b>1° ech Brigadier</b>	<b>1898.08</b>	1905.45	1912.85	1920.23	<b>1927.61</b>
<b>2° échelon Gpx</b>	<b>1595.38</b>	1601.43	1607.49	1613.53	<b>1619.59</b>

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2010 :**

**29.53 € /mois pour les uns – 24.21 €/mois pour les autres**



La commission de suivi du relevé de conclusions additionnel au protocole « corps et carrières » et du présent protocole se réunira en tant que de besoin et au minimum deux fois par an avec les signataires.

A PARIS, le mercredi 22 octobre 2008

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et  
des Collectivités Territoriales

  
Michèle ALLIOT-MARIE

Le secrétaire Général d'ALLIANCE

  
Jean-Claude DELAGE